

LA MARÉE MONTANTE

DE KAMOURASKA

JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE KAMOURASKA

VOL. 21 N°4 AOÛT 2020



DECOR SURFACES



- Portes & Fenêtres
- Matériaux de construction
- Poêles & Foyers
- Service de décoration
- Couvre-planchers
- Outillage à bois

1005, rue Lévesque Saint-Pascal (Québec)
Tél.: (418) 492-2347

Construction

Yves Gosselin

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Spécialiste en rénovation de maison ancestrale
et construction neuve d'allure ancestrale

418 492-3492

Cell. : 418 714-5736

9, route Lauzier
Kamouraska



Vie municipale

NOUVELLES DE VOTRE MUNICIPALITÉ

ACCESSIBILITÉ DES TROTTOIRS

Avec la période estivale ainsi que la hausse de l'affluence dans la municipalité, nous demandons votre collaboration afin d'assurer la sécurité de tous. Pour se faire, nous vous demandons de vous assurer de l'accessibilité de l'ensemble du trottoir devant votre commerce et/ou résidence pour les marcheurs, et ce, en tout temps.

Merci de votre habituelle collaboration!

CAMP DE JOUR

Le camp de jour se déroule en ce moment dans les locaux de la municipalité. Notre coordonnateur, Louis-Félix ainsi que nos 2 monitrices, Laetia et Frédérique, s'occupent de vos enfants et voient à leur sécurité. Nous tenions à souligner leur implication et leur originalité dans les activités offertes cette année.

Ceux-ci termineront le 19 août prochain après un été bien rempli. Nous les remercions donc des quelques semaines passées avec nous.

BUREAU D'ACCUEIL

Le 24 juin dernier, le bureau d'accueil ouvrait sa fenêtre à ses premiers touristes. Depuis, celui-ci est ouvert 7 jours sur 7 de 9 h à 17 h.

Avec la saison touristique qui est actuellement à son plus fort, Manon et Xavier sont forts occupés et demeurent disponibles pour répondre à toutes les interrogations et bien orienter les gens dans la municipalité.

RAPPEL - INTERDICTION D'ARROSAGE

Afin de préserver l'eau potable, nous vous demandons de limiter votre consommation d'eau. Pour ce faire, il est donc interdit :

- D'arroser la pelouse, entrée asphaltée, maison, etc;
- D'utiliser tout système d'arrosage automatique;
- De laver un véhicule routier, une remorque, un bateau ou une caravane.

Votre Municipalité

MARCHÉ PUBLIC

Le premier marché public aura lieu le 26 juillet prochain. Les membres du comité de Développement de Kamouraska vous attendent pour débiter la deuxième édition.

Cette année, nous avons su nous adapter à la nouvelle réalité de la Covid-19 et nos 11 producteurs se feront un plaisir de vous servir en toute sécurité.

Nous vous recommandons fortement de porter un couvre-visage sur le site.

Pour plus d'informations sur le marché public, suivez la page Facebook : fb.me/marchepublickamouraska.

Si vous désirez être bénévole au cours de l'évènement, n'hésitez pas à communiquer avec madame Cynthia Bernier par courriel à cynthia.bernier@kamouraska.ca.

Le Comité de développement

LA MARÉE MONTANTE
DE KAMOURASKA

Pour nous contacter: Développement de Kamouraska
67, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0
418 492-6523 poste 223 - developpement@kamouraska.ca
Horaire du bureau municipal : du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

Prochaine date de tombée:
18 septembre 2020

Ce journal communautaire est publié par Développement de Kamouraska inc. à 325 exemplaires. Il est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Kamouraska. Les personnes intéressées vivant à l'extérieur de Kamouraska peuvent s'abonner au coût de 25\$ par année, frais de poste et de manutention compris, ou **gratuitement en s'inscrivant à la liste d'envoi par courriel sur le site de la municipalité de Kamouraska**. Politique du journal : Le journal se réserve le droit de modifier les articles pouvant porter préjudice à des personnes tout en prenant soin de conserver la teneur du message.

L'équipe du journal:
Montage : Valérie Dumont
Révision linguistique: Claude Langlais
Photo page couverture (Ile aux patins) : Pierre Giard

Vos entreprises en temps de COVID

Les entreprises kamouraskoises continuent de travailler fort pour vous offrir des produits et services de qualité, tout en respectant évidemment toutes les consignes sanitaires exigées par la Santé publique.

Comme vous le savez sûrement, le port du couvre-visage est maintenant obligatoire dans les commerces et lieux publics. Certains de nos commerçants en vendent, et il y en aura également en vente au marché public.

Vous trouverez au cours des prochaines pages les heures d'ouverture et d'autres renseignements pertinents.

Continuons d'encourager notre économie locale!

Fermette Harbour

Sur appel seulement



L'Agnellerie

Sur appel



Chocolaterie la Fée Gourmande

Ouvert tous les jours de 9h à 22h

FÉE G★URMANDE
CHOCOLATERIE — KAMOURASKA

65 C avenue Morel, Kamouraska
info@lafeegourmande.ca
418 492-3030

Café du Clocher

Tous les jours 8h à 18h



**Magasin général de
Kamouraska**

Tous les jours 9h à 18h



L'Amuse-Bouche

Dès 11h tous les jours

Le Comptoir Gourmand

Ouvert du lundi au dimanche de 9h à 17h.



Vos entreprises en temps de COVID



Le Jardin du Bedeau

Ouvert tous les jours de 8h à 18h30

Les Pêcheries Ouellet

Du lundi au jeudi de 10h à 17h
Du vendredi à dimanche de 10h à 18h



Les Matines

Jeudi et vendredi de 11h à 20h
Samedi et dimanche de 8h à 13h et 15h à 20h
À partir de 15h les pizzas sont disponibles

Côté Est

Ouvert du Jeudi au Dimanche, de 11h à 20h.
Marché Gourmand et Cuisine créative du marché, à emporter ou manger sur place. Produits maison aux saveurs locales. Découvertes, vins d'importation privée et autres plaisirs de la table. Aire de pique-nique et terrasse sous chapiteau confortable et à l'abri des intempéries. Superbe vue sur le fleuve pour déguster nos produits. Ambiance chaleureuse, familiale, festive et décontractée.



Vos entreprises en temps de COVID

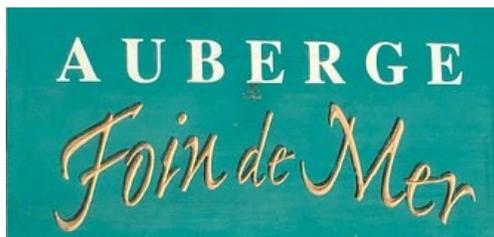


Gijamika

Sur appel: 418 492-5304 (comptoir de vente de viande)
Visite de ferme une famille à la fois sur réservation à 10h30, 13h et 15h.

Mamie Cantine du Terroir

Ouvert tous les jours de 11h30 à 20h30
(commandes pour emporter seulement).



Auberge Foin de Mer
ouvert à l'année

Boulangerie Niemand

Jusqu'au 12 octobre du jeudi au dimanche de 8h à 16h.

Suite aux recommandations de la santé publique, la Boulangerie Niemand a mis en place un service à la clientèle à la fenêtre munie d'un Plexiglass afin de protéger ses employés à la vente. Afin de respecter la distanciation, la clientèle doit suivre les pastilles au sol qui permettent de circuler à sens unique jusqu'à la véranda pour acheter les pains et les pâtisseries. Les paiements se font avec la carte de DÉBIT ou en argent comptant.



Bistro de la mer

Dimanche et lundi fermé. Mardi à samedi 11h à 20h

Poissonnerie Lauzier

Dimanche et lundi fermé. Mardi à samedi 9h à 20h

Vos entreprises en temps de COVID



CHAMPAGNE & PARADIS
GALERIE D'ART

Champagne et Paradis

Tous les jours de 10h à 17h

Centre d'art de Kamouraska

- Entrée gratuite tout l'été
- Ouvert tous les jours de 10h à 19h
- Nocturnes les jeudis et vendredis jusqu'à 21h



CENTRE D'ART
DE KAMOURASKA



Centre de santé La Grand Voile

Ouvert 7/7 jusqu' au 2 novembre

SEBKA

Pas de kayak de mer cette année.
Encore quelques places de camping de disponible.
Réservation en ligne.
Pour les chalets, les réservations se font à la semaine



Art Populaire

Ouvert tous les jours de 12h à 17h

Quai des Bulles

Tous les jours de 9h à 18h



Echo de la mer

Boutique d'art Echo de la mer

Tous les jours 10h à 17h

VOS ENTREPRISES EN TEMPS DE COVID



M. L'Antiquaire

Jeudi au samedi 9h00 a 17h00

Dimanche 10h00 a 17h00

Pour accommoder les visiteurs, des masques papier vous seront offerts au coût de \$2 . Stationnement à côté de la boutique au 122 avenue Morel.

Bienvenue

Musée régional de Kamouraska

Lundi au samedi de 9h à 17h



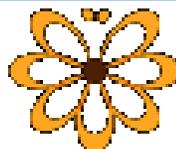
Le Fil Bleu

Jeudi au samedi 11h à 17h.

Dimanche 9h à 17h

Andrée Forget - massothérapeute

Sur rendez-vous seulement: 418 894-1120



Groupe Reg'ART

Nous vous donnons rendez-vous dans les parterres de l'église de Kamouraska à l'activité LES SAMEDIS ARTISTIQUES. Créations et couleurs seront-là pour votre plaisir. Bienvenue!

Atelier Yves Ayotte peintre

Ouvert à l'année



Réjeanne Pelletier , artiste peintre

Visite à mon atelier : sur appel seulement

418 551-6547

Vos entreprises en temps de COVID



Atelier du Clocher—bijoux

Atelier du Clocher—métiers d'art

Tous les jours de 9h à 18h jusqu'à fin octobre

Atelier Michel Leroux

Ouvert de 10h à 18h



Pourquoi se priver?
Suffit de mettre ton masque!



Portez un masque

**Les plaisirs de l'été,
sans se contaminer!**

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent
Québec



76, AVENUE MOREL, GOL 1MO | 4 18 308-0739
Prenez du bon temps chez Côté Est! Pour en savoir plus sur nos services, consultez notre site internet : www.cote-est.ca



IGA Saint-Pascal

400, avenue Chapleau
Saint-Pascal (Québec)

GOL 3YO

Tél. 418-492-2902

iga08375hautedirection@sobeys.com

Vie municipale

DEUX PARCS OFFICIELLEMENT NOMMÉS À KAMOURASKA

En vertu des dispositions de la Charte de la langue française, la Commission de toponymie assume le mandat général de gérer la nomenclature géographique du Québec. À cette fin, il lui revient d'approuver les noms de lieux qu'elle juge conformes à ses critères de choix et à ses règles d'écriture.

Parc Chaloult

Ce parc public est situé sur l'avenue Morel, à côté de l'église Saint-Louis, à Kamouraska, dans la région du Bas-Saint-Laurent. Son nom reprend celui de la dernière famille qui a perçu les cens et les rentes seigneuriales de Kamouraska, et ce, jusqu'en 1941. La famille Chaloult était propriétaire des terrains où est situé le parc.

Un des membres de cette famille est René Chaloult (1901-1978), avocat et député à l'Assemblée législative du Québec. Ce dernier a contribué à l'adoption du drapeau fleurdisé comme drapeau national par le gouvernement du Québec en 1948. On trouve dans ce parc un monument commémoratif et un drapeau du Québec.

Parc du Petit-Aboiteau

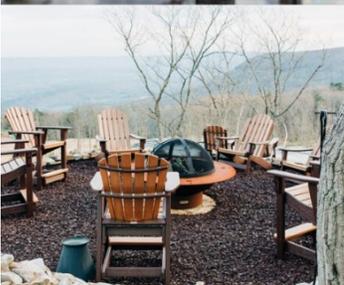
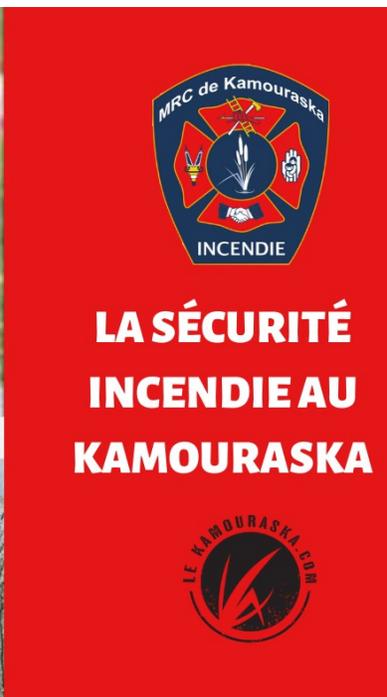
Ce parc public se trouve au nord-est de la rue Saint-Louis, à Kamouraska, dans la région du Bas-Saint-Laurent. Plus précisément, il est situé à proximité du sentier du Petit-Aboiteau, d'où son nom. Un aboiteau a été construit pour protéger des grandes marées les propriétés se trouvant dans la partie est de Kamouraska.

Il est à noter qu'un aboiteau est une digue permettant la récupération des terres littorales pour la culture.

Source : site internet de la Commission de toponymie du Québec



Message du Service intermunicipal de sécurité incendie



Vous voulez faire un feu extérieur ?

- Validez l'indice de danger d'incendie : www.sopfeu.qc.ca
- S'il s'agit d'un feu à ciel ouvert : vous avez besoin d'un permis émis par votre service d'incendie ou municipalité
- S'il s'agit d'un feu dans un foyer extérieur : votre foyer doit être conforme

Qu'est qu'un foyer conforme ?

- Le foyer doit disposer d'un pare-étincelles avec des ouvertures maximales de 1 cm par 1 cm.
- Le foyer est situé sur une base incombustible stable.
- Le foyer doit être situé à au moins 3 mètres de tout bâtiment (patio), arbre, arbuste, élément combustible et de la ligne de terrain

À ne pas faire :

- Ne jamais laisser un feu sans surveillance.
- Ne faites pas de feu lorsque le vent dépasse 20 km/h.
- N'utilisez pas d'essence ou d'autre accélérateur.
- Ne brûlez pas de bois traité sous pression, de résidus de jardinage ni de déchets qui peuvent contenir des produits chimiques dangereux.

Dans des cas où le risque d'incendie est extrême lors d'une sécheresse, il est recommandé de ne plus faire de feux extérieurs.

Christian Madore, Pompier/Préventionniste en sécurité incendie
418-492-2312 poste 241— cmadore@villestpascal.com



LA RENTRÉE APPROCHE

vous aurez besoin de

MASQUES

Grandeurs : 3-6 ans, 7-12 ans, médium et large

- Épicerie du Coin - St-Alexandre
- Familiprix - St-Pascal
- Marché Royer - St-Pacôme
- Librairie L'Option - La Pocatière
- Uniprix - La Pocatière
- Marché aux caissons - Ste-Louise



Socio-communautaire



Club des 50 ans et plus
de Kamouraska

Un grand tour de roue... en effet le 30 juin dernier se tenait l'assemblée générale annuelle du Club des 50 ans + de Kamouraska dont on donnait les activités de la dernière année.

Comme chacun le sait, nous avons tenu nos diners mensuels qui a su attirer beaucoup de personnes du milieu et en provenance des autres clubs du secteur.

Sept ateliers ont pris preneurs, le tout organisé par le Centre d'action bénévole du Bas St-Laurent. Ces ateliers avaient comme thématique « être maître de ses choix ».

La Fête des générations a su ravir la famille de madame Gilberte et monsieur Jean-Luc Drapeau, le tout organisé par le club et a réuni parents et amis. Merci pour votre contribution à notre communauté.

Deux ateliers de cuisine ont été

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

réalisés : gâteaux aux fruits et desserts aux pommes. Ces ateliers ont fait le bonheur des participants.

Un 5 à 7 reconnaissance a été fait pour remercier les bénévoles qui ont œuvré au sein de notre club.

Il va s'en dire que le COVID-19 a freiné nos activités régulières ainsi que notre visite au Musée de la civilisation avec nos jeunes de l'école St-Louis.

Merci aux membres pour leur soutien, merci aux bénévoles sans qui on ne pourrait réaliser ces activités et merci

aux dirigeants pour votre collaboration.

Le nouveau conseil d'administration sera composé de monsieur Claude Langlais à la présidence ainsi que madame Claudette Bossé, madame Martine Marineau, madame Jacinthe Pelletier, madame Claire-Hélène Lévesque, monsieur Pierre Ouellet, monsieur René Dufour, monsieur Albert Dionne et monsieur Louis-Gérard Paradis.

Michel Lavoie, ex-président



MALLETTE

SENCRL

Société de comptables
professionnels agréés

LL Avec vous, là où ça compte TT

Gilles Lebel, CPA, CA
Carolyne Thériault, CPA, CA
Valérie Mailloux, CPA, CGA

470, avenue Chapleau
Saint-Pascal (Québec)
G0L 3Y0

tél. : 418 492-3515
télec. : 418 492-9640

www.mallette.ca



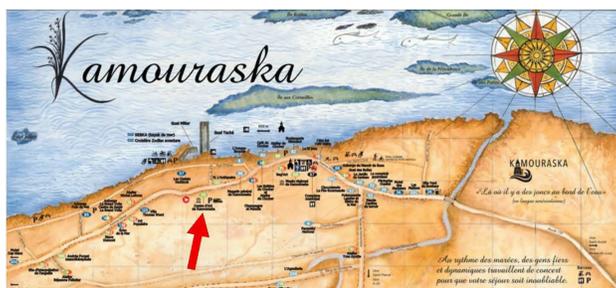
Marché public de Kamouraska

4 dimanches :

- 📅 26 juillet 2020
- 📅 9 août 2020
- 📅 23 août 2020
- 📅 6 septembre 2020

10h00 à 15h00

111 avenue Morel



Le port du masque sur le site est fortement recommandé

BALAI DE RUE - PELLE - GRAVIER - DÉNEIGEMENT
MARTEAU HYDRAULIQUE - CHAMP D'ÉPURATION

EXCAVATION

Robert Dionne & Fils

418 492-5863

6, route de Kamouraska
Kamouraska (Québec) G0L 1M0



Socio-culturel

CULTURE POPULAIRE ET PLEIN AIR

En juillet, un jardin de sculptures d'art populaire ouvrait ses portes à Kamouraska, au 135 avenue Morel. Un des rares lieux de diffusion de l'art populaire au Québec le jardin champêtre nous accueille sous une tonnelle d'arbres. On y découvre une vingtaine de sculptures qui s'y nichent agréablement. Du géant au dragon-licorne, du chaperon vert au coq chanteur sans oublier la machine à vœux, les sculptures nous entraînent dans un monde d'émerveillement.

On y retrouve les créations de Cléo Santerre (Saint-Cyprien), Danielle Samson (Saint-Éloi), François Thériault (L'Islet), Georges Milliard (Saint-Gabriel), Guy Montembeault (Drummondville), Luce Lévesque (Kamouraska), Michel Rousseau (Rimouski), Patrick Lavallée (L'Isle-Verte), Paul Pelletier (Notre-Dame-du-Portage), Réjean Bernier (Cloridorme), Réjean Pétrin (Drummondville), Roger Brabant (Rigaud), Robert Morency (Saint-Jean-de-Dieu).

Au delà des cadres formels, Luce Lévesque imagine des ponts pour rendre l'art populaire plus accessible. Elle ravive ainsi l'esprit des parterres ornés de sculptures, du siècle dernier. Dans son jardin, tout comme à son atelier-boutique ses commentaires et anecdotes font le bonheur des visiteurs.



À chacun sa ← 2m → guimauve.



Gardez vos distances

Les plaisirs de l'été,
sans se contaminer!

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Québec



Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos le 11 mai 2020

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents (sur place ou par lien audio). Cette séance ordinaire est enregistrée suite au décret # 2020-028 adopté le 25 avril 2020.

SÉANCE ORDINAIRE TENUE PAR ENREGISTREMENT AUDIO

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos, par enregistrement audio et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer et accepte que ladite séance soit enregistrée par audio à des fins de publication sur le site Internet de la municipalité.

RÈGLEMENT NO 2020.01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-03, ARTICLE 8.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE le présent règlement numéro 2020-01 soit adopté, et que le Conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit : QUE les échéances des versements afin d'acquitter le paiement des taxes municipales prévues au règlement numéro 2019-03 soient maintenues. ARTICLE 8 TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉ. Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dues à la Municipalité est fixé à 0 %. L'intérêt sera calculé seulement sur les versements échus jusqu'au 31 mars 2020. À compter du 1er avril 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020, aucun intérêt ne sera appliqué aux versements ou autres passés dus.

Une pénalité sera calculée seulement sur le dépassement de consommation d'eau potable et ce, pour l'année entière.

AUTORISATION POUR TRANSFERT DU SURPLUS 2019 – AQUEDUC/ÉGOUTS

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité

autorise la directrice générale à procéder à un transfert d'un montant de 70 615.25 \$ du surplus accumulé non-affecté au surplus aqueduc-égouts applicable à l'année 2019.

ANNULATION DE LA RÉSOLUTION POUR TRANSFERT À UN SURPLUS AFFECTÉ D'UN MONTANT NON DÉPENSÉ EN 2019 (INTÉRÊTS POUR SERVICE DE DETTE)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité annule l'autorisation de transférer à un surplus cumulé non-affecté le montant de 15 000.00 \$ qui avait été budgété en 2019 pour application à un service de dette (dossier mise aux normes de l'eau potable).

RÉSOLUTION POUR LA GESTION ADMINISTRATIVE DE L'ORGANISME «LE BERCEAU DE KAMOURASKA INC.»

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska prenne en charge le volet administratif de l'organisme « Le Berceau de Kamouraska Inc. » ; QUE la municipalité de Kamouraska s'assure des dernières formalités administratives et voit à la fermeture du compte bancaire de l'organisme.

RÉSOLUTION AUTORISATION SIGNATURE POUR LE DOSSIER «LE BERCEAU DE KAMOURASKA INC.»

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE madame Mychelle Lévesque, directrice générale ou Cynthia Bernier, directrice générale adjointe soient autorisées à signer les documents pour la fermeture du compte

« Le Berceau de Kamouraska Inc. » et d'autoriser le transfert des sommes dans le compte de Développement de Kamouraska ; QUE madame Mychelle Lévesque, directrice générale ou Cynthia Bernier, directrice générale adjointe soient autorisées à signer tous documents administratifs au nom de l'organisme « Le

Berceau de Kamouraska Inc. ».

RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska dépose une demande d'aide financière de 100 000,00 \$ à la députée de la Côte-du-Sud et ministre responsable de la région du Bas- Saint-Laurent, madame Marie-Ève Proulx, applicable à l'année financière 2020, visant des travaux d'amélioration du réseau routier local de la municipalité.

ADOPTION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION ET DU PLAN DE RÉTABLISSEMENT EN CAS DE PANDÉMIE

IL A ÉTÉ RÉSOLU D'adopter le Plan particulier en cas d'épidémie et de pandémie annexé à la présente résolution.

RÉSOLUTION AUTORISANT MADAME CYNTHIA BERNIER DGA ET MONSIEUR MICHEL DION À SIÉGER SUR LE COMITÉ DE TRAVAIL AVEC PATRIMOINE MARITIME DE KAMOURASKA ET OBAKIR

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité autorise madame Cynthia Bernier, DGA et monsieur Michel Dion, représentant municipal, à siéger sur le comité de travail avec Patrimoine maritime de Kamouraska et OBAKIR concernant la demande de CA au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la phase III de réfection du Quai Taché.

RÉSOLUTION D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET DE RÉFECTION DU QUAI TACHÉ

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE municipalité de Kamouraska appuie le projet de réfection du Quai Taché, phase III.

RÉSOLUTION POUR MANDATER LE MAIRE À

Conseil municipal de Kamouraska



PRÉSENTER LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE KAMOURASKA

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE Gilles A. Michaud, maire, puisse demander l'appui de la MRC au projet de réfection du Quai Taché, phase III.

RÉSOLUTION D'AUTORISATION DE DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE POUR DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC (RÉFECTION QUAI TACHÉ)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE madame Cynthia Bernier, directrice générale adjointe, ou madame Mychelle Lévesque, directrice générale, soit autorisée, au nom de la municipalité de Kamouraska, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

DOSSIERS CCU

Les personnes intéressées à connaître les dossiers étudiés par le CCU peuvent

consulter la version intégrale du procès-verbal de la séance du conseil municipal sur le site internet de la municipalité dans la section « procès-verbaux », ou sur place au bureau municipal.

INFORMATIONS DU MAIRE

-Reprise des travaux de mise aux normes de l'eau potable (aménagement, installation d'une clôture, il n'y aura pas de récupération du bâtiment de l'ancien puits d'eau potable. Récupération de la clôture à l'ancien puits d'alimentation.

-Maintien de la non-installation de tables & bancs (selon les règles de la Sécurité Publique).

APPROBATION DES COMPTES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES
PAYÉES AU 30/04/20 : 26 462.58 \$

LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS :
273 741.46 \$

GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR
AVRIL : 300 204.04 \$

DEMANDE DE PRIORISATION DU PROJET DE VIDÉOTRON DÉPOSÉ AU CRTC DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT

« FONDS POUR LA LARGE BANDE » POUR LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE les membres du Conseil de la municipalité de Kamouraska demandent au CRTC de prioriser le projet déposé par l'entreprise Vidéotron pour les quatre MRC du KRTB en accordant à Vidéotron le financement nécessaire pour déployer un service Internet haut débit dans tous les secteurs admissibles au programme et ainsi assurer une couverture complète pour tout le KRTB par l'addition du projet déposé à « Régions branchées » du programme « Québec haut débit » en décembre 2019.

APPUI FINANCIER À MOISSON KAMOURASKA

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska verse un montant de 500.00 \$ à Moisson Kamouraska afin d'aider les familles de notre région qui sont dans le besoin.

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE SPECTRALITE/SIGNOPLUS POUR ACHAT DE PANNEAUX (BERCEAU DE KAMOURASKA)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité accepte la soumission déposée par Spectralite/Signoplus visant l'achat de panneaux Armolite pour installation au Berceau de Kamouraska. Coût : 1 809.14\$.



Plus de 40 artisans du Bas-Saint-Laurent

76, avenue Morel | GOL 1M0 | 418 308-0646
info@lefilbleu.ca | www.lefilbleu.ca

Fier partenaire
des événements
d'ici

PROMUTUEL
ASSURANCE



PROMUTUELASSURANCE.CA

Saint-Pascal * 418 492-2014

La Pocatière * 418 856-4429

Conseil municipal de Kamouraska



INSCRIPTION À LA FORMATION À DISTANCE SUR L'UTILISATION DES PIÈCES PYROTECHNIQUES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité autorise Jérôme Drapeau, responsable des Travaux Publics, à suivre une formation à distance concernant l'utilisation de pièces pyrotechniques. Coût : 125,00 \$ taxes

incluses.

CONVENTION ÉTABLIE ENTRE LA FÉE GOURMANDE & LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE suite à une demande de droit de passage sur le stationnement du Centre communautaire pour la saison

touristique 2020 déposée par la Fée Gourmande, la municipalité accepte ladite demande conditionnellement à la signature d'une convention à intervenir entre les parties.

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos le 1er juin 2020

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents (sur place ou par lien audio). Cette séance ordinaire est enregistrée suite au décret # 2020-028 adopté le 25 avril 2020.

SÉANCE ORDINAIRE TENUE PAR ENREGISTREMENT AUDIO

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos, par enregistrement audio et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer et accepte que ladite séance soit enregistrée par audio à des fins de publication sur le site Internet de la municipalité.

DÉPÔT PAR LE MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2019 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Suite à l'adoption du Projet de Loi 122, le gouvernement a introduit l'obligation pour le maire d'une municipalité de faire rapport, lors de la séance ordinaire de juin, des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Pour que

les citoyens puissent en prendre connaissance, ce rapport sera introduit sur le site Internet de la municipalité.

ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA CAPITALE (VIA FQM) OFFERTE AUX EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte de participer pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés au contrat et ce, à compter du 1er juin 2020 ; QUE la municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustements de primes pour chaque année d'assurance subséquente ; QUE la municipalité s'engage à respecter les termes et conditions du contrat ; QUE la municipalité donne le pouvoir à la MRC de Kamouraska d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la municipalité au contrat ; QUE la municipalité accepte le plan B avec protection dentaire de la proposition de régime d'assurance collective de la Capitale (FQM).

RÉSOLUTION POUR INSTALLATION DE RADARS PÉDAGOGIQUES ET INDICATION DES ENDROITS POUR AUTORISATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité informe le Ministère des Transports des endroits où elle désire installer ses radars pédagogiques soit : Sur la route 132, aux limites urbaines ; Sur la route de Kamouraska, aux limites urbaines ; QUE des autorisations seront transmises aux propriétaires concernés, s'il y a lieu.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-02 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

(Ce projet de règlement étant trop long pour être reproduit ici, les personnes intéressées peuvent le consulter sur le site internet de la municipalité dans la section « Procès-verbaux », ou sur place au bureau municipal.)

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-03 CONCERNANT LES NUISANCES

(Ce projet de règlement étant trop long



Desjardins

Caisse Centre-Est-du-Kamouraska

☎ 418 492-4011

☎ 877 851-4011



desjardins.com/kamouraska



facebook.com/centreestkamouraska

Conseil municipal de Kamouraska



pour être reproduit ici, les personnes intéressées peuvent le consulter sur le site internet de la municipalité dans la section « Procès-verbaux », ou sur place au bureau municipal.)

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020.04 RELATIF AUX COLPORTEURS ET AUX COMMERÇANTS ITINÉRANTS

(Ce projet de règlement étant trop long pour être reproduit ici, les personnes intéressées peuvent le consulter sur le site internet de la municipalité dans la section « Procès-verbaux », ou sur place au bureau municipal.)

DOSSIERS CCU

Les personnes intéressées à connaître les dossiers étudiés par le CCU peuvent consulter la version intégrale du procès-verbal de la séance du conseil municipal sur le site internet de la municipalité dans la section « procès-verbaux », ou sur place au bureau municipal.

INFORMATIONS DU MAIRE

PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE :

- Travaux complétés pour l'aménagement autour des nouveaux puits.
- Retouche de peinture à faire.
- Les travaux civils sont terminés.
- Plantation d'arbres à faire.
- Démolition de l'ancien bâtiment du puits

d'alimentation.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CITERNE :

- Travaux de construction de la nouvelle citerne débuteront à la mi-juin. Travaux devraient se terminer en octobre 2020.

- Autre citerne (Rang du Petit Village) : possibilité de construire une nouvelle citerne. À vérifier auprès de la CPTAQ.

PROJET DE RÉFECTION DU QUAI TACHÉ :

- Rencontre avec le député, Bernard Généreux : Envoi des projets à venir dans la municipalité incluant le quai Taché. Possibilité d'aide financière provenant de Développement Économique Canada (DÉC).

MANDAT À L'ARPEUTEUR POUR ÉTABLIR UNE DESCRIPTION TECHNIQUE D'UNE SERVITUDE AVEC FERME JEAN LABRIE INC.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité mandate Arpentage Côte-du-Sud à procéder à une description technique d'une servitude de terrain avec la Ferme Jean Labrie Inc. Cette partie de terrain est située sur le Rang du Petit Village et offre la possibilité de construire une nouvelle citerne (réservoir-incendie). Numéro de lot : 4 007 618

APPROBATION DES COMPTES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 30/04/20 : 85 303.50 \$

LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS : 79 364.55 \$

GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR AVRIL : 164 668.05 \$

DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR LES SERVICES ESSENTIELS RÉGIONAUX – ASSOCIATION

DU CANCER DE L'EST-DU-QUÉBEC/HÔTELLERIE OMER-BRAZEAU

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska verse un montant de : 500.00 \$ à l'Association du cancer de l'Est-du-Québec/Hôtellerie Omer Brazeau. Cette somme sera versée sur deux exercices financiers soit en 2020 et en 2021.

POURSUITE DU MANDAT – ME SABRINA TREMBLAY, AVOCATE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska confirme par la présente qu'elle désire que Me Sabrina Tremblay, avocate, poursuive le mandat dans le dossier jusqu'au 31 décembre 2020 tout en sachant que sa principale place d'affaires sera maintenant située au 646, rue Lafontaine, bureau 200, à Rivière-du-Loup. QUE, pour l'année 2021, la municipalité souhaiterait discuter de la possibilité d'une nouvelle entente avec le bureau d'avocats de Me Tremblay, Me Guillaume Michaud et



Pharmacie Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier inc.

Heures d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi	9 h à 20 h
Jeudi - Vendredi	9 h à 21 h
Samedi	9 h à 17 h
Dimanche	10 h à 13 h

Membre affilié



555, rue Taché
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-1234
Télec. : 418 492-6221
Courriel : bsr@familiprix.com



Ramonnage de cheminées

Frédéric Pilote

Cell. : 418 894-8608

Bur. : 418 860-2100

ramonage.fp@hotmail.com

Ramonnage / Inspection
Installation / Réparation
Déneigement de toitures
Location de nacelle à l'heure ou forfait

280, rue Principale, C.P. 561, Saint-Antonin, Qué, G0L 2J0

Conseil municipal de Kamouraska



Me Martin Vaillancourt.

SUIVI SUR LES MESURES DE DÉCONFINEMENT ÉMISES PAR LA DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité maintient pour le mois de juin la fermeture des bureaux municipaux, des toilettes publiques, pas d'installation de bancs et de tables à pique-nique. QUE la municipalité évaluera mensuellement les interventions à faire selon l'évolution du dossier à la Direction de la Santé publique.

CAMP DE JOUR – EMBAUCHE D'UN -E 3E EMPLOYÉ -E

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE municipalité autorise madame Cynthia Bernier, DGA et Développement de Kamouraska à procéder à l'embauche d'un

troisième employé pour le Camp de jour afin de venir appuyer les deux moniteurs embauchés pour le Camp de jour. Ce nouvel employé viendra prêter main-forte si absence de l'un des deux moniteurs auprès des jeunes et/ou appliquer le processus de désinfection pendant les activités du Camp de jour. Les frais pour le salaire, les avantages sociaux et/ou les dépenses d'achat de matériel antiseptique seront remboursées par un nouveau programme mis en place par le gouvernement provincial

RENOUVELLEMENT DE DEUX MANDATS D'ADMINISTRATEURS AU CCU

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité renouvelle les mandats comme administrateurs au CCU pour une période de deux ans de messieurs Denis Robillard et Jean Breton.

ACCEPTATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 9 (ALLEN)– MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité accepte le décompte progressif no. 9, en date du 1er juin 2020, de Allen Entrepreneur général Inc. au montant de : 124 606.17 \$ dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

- Tournoi au profit des Soins palliatifs : Maintien du don de 100.00 \$ qui remplacera la tenue du tournoi de golf.
- Entretien des parcs : pas de candidats retenus à date. Recherche continue.

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos le 29 juin 2020

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents (sur place ou par lien audio), sauf Hervé Voyer. Cette séance ordinaire est enregistrée suite au décret # 2020-028 adopté le 25 avril 2020.

RÉSOLUTION CONCERNANT LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES VOUÉES À LA RÉCUPÉRATION (CESSION DE CONTRAT ET MODIFICATIONS DES CONDITIONS FINANCIÈRES)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska accepte les termes et conditions de l'Entente de cession d'un contrat (2017-01) et modifications des conditions financières et ce, conditionnellement à l'approbation de cette entente et des conditions qui y sont prévues par la ministre des Affaires municipales

suivant l'article 938.1 du Code municipal. QUE la Municipalité de Kamouraska requière ainsi de la ministre des Affaires municipales qu'elle autorise cette cession et la modification des conditions financières, dans la mesure où le montant de la compensation prévu à la clause 5.6 de l'entente n'excédera pas 120 \$ la tonne métrique; QUE la Municipalité de Kamouraska autorise la Ville de Saint-Pascal à faire, auprès des autorités compétentes, dont le ministère des Affaires municipales, toutes les démarches utiles pour l'obtention de cette autorisation; QU'une fois cette autorisation obtenue, que le maire et la directrice générale, secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer l'entente de cession et de modifications des conditions financières selon les termes et conditions prévus à l'entente soumise au conseil ce jour.

RÉSOLUTION CONCERNANT LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES VOUÉES À LA RÉCUPÉRATION (TRANSACTION POUR L'ANNÉE 2019 AVEC GESTERRA ET AUTRES INTERVENANTS)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska accepte les termes et conditions de la transaction à intervenir entre la Ville de Saint-Pascal, Gesterra, l'ensemble des municipalités signataires de l'entente d'octobre 2016, Gaudreau environnement Inc. et Bouffard Sanitaire Inc. pour le versement d'une compensation pour l'exercice financier 2019, selon les termes et conditions prévus à la transaction soumise au conseil ce jour.

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents sauf Michel Dion.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-02 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

(Ce règlement étant trop long pour être reproduit ici, les personnes intéressées peuvent le consulter sur le site internet de la municipalité dans la section « Procès-verbaux », ou sur place au bureau municipal.)

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-03 CONCERNANT LES NUISANCES

(Ce règlement étant trop long pour être reproduit ici, les personnes intéressées peuvent le consulter sur le site internet de la municipalité dans la section « Procès-verbaux », ou sur place au bureau municipal.)

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020.04 RELATIF AUX COLPORTEURS ET AUX COMMERCANTS ITINÉRANTS

(Ce règlement étant trop long pour être reproduit ici, les personnes intéressées peuvent le consulter sur le site internet de la municipalité dans la section « Procès-verbaux », ou sur place au bureau municipal.)

PROJET DE RÈGLEMENT 2020-06 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET/OU D'ENTRETIEN DES CHEMINS MUNICIPAUX

(Ce projet de règlement étant trop long pour être reproduit ici, les personnes intéressées peuvent le consulter sur le site internet de la municipalité dans la section « Procès-verbaux », ou sur place au bureau

municipal.)

MODIFICATION À LA RÉOLUTION 18-09-212 (CHANGEMENT DU RESPONSABLE DU SERVICE AUX PERSONNES SINISTRÉES)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE madame Cynthia Bernier, Directrice générale adjointe, soit nommée représentante des services aux personnes sinistrées en remplacement de monsieur Benoit Randall.

RÉSOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE CONCERNANT LES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES DE CHANTIERS LIÉS À LA COVID-19

IL A ÉTÉ RÉSOLU D'appuyer la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska dans sa démarche afin de demander tant au gouvernement fédéral que provincial, en concertation, de prévoir un soutien financier particulier pour aider la Municipalité dans l'exécution de ce chantier de construction en période du COVID et dont les devis et l'octroi des contrats ne pouvaient prévoir des mesures sanitaires de cette importance, qui pourraient avoir un impact sur les coûts finaux.

De faire parvenir telle résolution aux municipalités de la région, à la MRC de Kamouraska, aux députés locaux ainsi qu'à la Fédération Québécoise des municipalités du Québec (FQM) afin qu'un appui soit obtenu auprès des instances décisionnelles concernées. De confirmer à ces mêmes instances que la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska tiendra un décompte précis des dépenses supplémentaires liées aux mesures sanitaires imposées. Étant entendu que telle demande puisse trouver écho pour l'ensemble des projets de construction municipaux ailleurs au Québec.

ACCEPTATION DE L'ESTIMATION DU COÛT

DES TRAVAUX DU COURS D'EAU LÉVESQUE
IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'estimation du coût des travaux prévus sur une section du cours d'eau Lévesque.

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE IDS MICRONET SOLUTIONS INC. CONCERNANT L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CAMÉRA À L'EXTÉRIEUR DE L'ENTRÉE DES BUREAUX MUNICIPAUX

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'estimation produite par IDS Micronet Solutions Inc. au montant de : 2 165.74 \$ (taxes non incluses). Porte additionnelle : approximativement 500.00\$.

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE GUILLAUME BOUCHARD, INGÉNIEUR, CONCERNANT L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS ET AUTRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR-INCENDIE (CITERNE) SUR LE RANG DU PETIT VILLAGE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'offre de services # 1048 déposée par Guillaume Bouchard, ingénieur, concernant l'élaboration des plans et devis et autres documents pour un montant de : 6 501.84 \$ (incluant les taxes applicables).

ACCEPTATION DE LA POLITIQUE AYANT POUR BUT D'ÉTABLIR LES MODALITÉS ET LES PROCÉDURES EN MATIÈRE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE SÉJOUR ET DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU PERSONNEL DANS LE CADRE DE LEUR TRAVAIL ET DES MEMBRES DU CONSEIL

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité adopte une Politique qui entrera en vigueur après l'adoption par les membres du conseil et après l'affichage sur le site Internet de la municipalité.

Conseil municipal de Kamouraska



DOSSIERS CCU

Les personnes intéressées à connaître les dossiers étudiés par le CCU peuvent consulter la version intégrale du procès-verbal de la séance du conseil municipal sur le site internet de la municipalité dans la section « procès-verbaux », ou sur place au bureau municipal.

INFORMATIONS DU MAIRE

-Retard pour l'installation des bancs, des tables à pique-nique, en respectant les consignes de la Santé publique.

-Camp de jour au Centre communautaire : non-disponibilité des toilettes du Centre communautaire.

-Suivi sur le projet de réfection du quai Taché.

-Début des travaux de construction du réservoir-incendie face au 33, avenue Morel.

APPROBATION DES COMPTES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE les comptes suivants

soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 30/06/20 : 186 261.14 \$

LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS : 59 916.20 \$

GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR JUIN : 246 177.34 \$

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR ACHAT D'UN VENTILATEUR AU GARAGE MUNICIPAL

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité accepte la soumission de Sébastien Lajoie, Équipement JPL Inc concernant l'achat d'un ventilateur pour le garage municipal. Coût : 1 950.00 \$ incluant la livraison. Montant n'incluant pas les taxes.

REMBOURSEMENT POUR LES

PROPRIÉTAIRES DEMEURANT SUR LA ROUTE DE KAMOURASKA

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité procède au remboursement d'une partie des frais de fonctionnement qui ont été chargés sur la facturation annuelle 2020 soit 465.00 \$/12 mois x 6 mois) = 232.50 \$/propriétaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

-Installer tables à pique-nique, bancs au Parc de l'École.

-Accessibilité des toilettes publiques.

-Questions posées par des participants présents à la séance :

-Interrogation sur le nouveau système d'alarme-incendie : ouverture de porte en cas d'incendie.

-Interrogation sur le projet de réfection du quai.

-Camp de jour.

-Ouverture du Bureau d'accueil touristique.

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

On continue de se protéger!



Toussez dans votre coude



Lavez vos mains



Gardez vos distances



Couvrez votre visage
(si moins de 2 mètres)



Limitez vos déplacements

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

1-877-644-4545

Le Groupe REG'ART vous prépare un bel été 2020

LES SAMEDIS ARTISTIQUES



Artistes en création

dans les parterres de
l'église à Kamouraska
de 10h à 16h

À mettre à votre agenda
27 juin – 18 juillet
1^{er} août – 22 août
5 septembre

Nous vous attendons pour partager notre plaisir!

www.grouperegart.com et sur Facebook

Suivez les rappels sur FB par les artistes présents lors de ces journées

Y'a plein de choses à faire près de chez nous.
Profitons-en!



Les plaisirs de l'été,
sans se contaminer!

Limitez vos
déplacements

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Québec

Lorsque vous ne savez pas
vers qui vous tourner...
parce qu'une personne
boit trop...



Les Groupes Familiaux Al-Anon peuvent vous aider.
Pour en savoir plus, assistez à une réunion confidentielle dans votre localité.
888 4AL-ANON • al-anon.org

RIVIÈRE DU LOUP



TOYOTA

*Venez rencontrer nos
conseillers, ils se feront un
plaisir de bien vous servir*

T. 418-862-3222

*159A rue Fraser, Rivière-du-Loup
www.rivieredulouptoyota.com*



BERNARD 
GÉNÉREUX DÉPUTÉ
MONTMAGNY-L'ISLET-KAMOURASKA-
RIVIÈRE-DU-LOUP

MINISTRE DU CABINET FANTÔME DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RURAL ET DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA
(DEC) POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC

WWW.BERNARDGENEREUX.CA




**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

BUREAU DE MONTMAGNY
Édifice Amable Bélanger
6, rue Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 206
Montmagny (Québec) G5V 1J7
Téléphone : 418 234-1893 • 1 866 774-1893

BUREAU DE SAINT-PASCAL
Édifice Claude-Bécharde
235, rue Rochette, bureau 108
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Téléphone : 418 492-7730

BUREAU DE SAINTE-PÉPÉTUE
366, rue Principale Sud, bureau 205
Sainte-Pépétue (Québec) G0R 3Z0
Téléphone : 1 866 774-1893

MARIE-EVE PROULX Députée de Côte-du-Sud
Ministre déléguée au Développement économique régional
Ministre responsable des régions Chaudière-Appalaches,
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

marie-eve.proulx.cds@assnat.qc.ca

AOÛT 2020**Calendrier des collectes**

7-14-21-28 août	Collecte des matières organiques		418 492-6523 poste 1
11-25 août	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1
4-18 août	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1

Calendrier des activités et dates importantes

3 août 20h	Séance du conseil municipal	Centre communautaire	418 492-6523 poste 1
9 août 10h-15h	Marché public	Ancien palais de justice	418 492-6523 poste 3
17 août 19h30	Comité consultatif et d'urbanisme		418 492-6523 poste 3
23 août 10h-15h	Marché public	Ancien palais de justice	418 492-6523 poste 3

SEPTEMBRE 2020**Calendrier des collectes**

1-15-29 septembre	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1
4-11-18-25 septembre	Collecte des matières organiques		418 492-6523 poste 1
8-22 septembre	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1

Calendrier des activités et dates importantes

6 septembre 10h-15h	Marché public	Ancien palais de justice	418 492-6523 poste 3
14 septembre 20h	Séance du conseil municipal	Centre communautaire	418 492-6523 poste 1
18 septembre	Dernier versement des taxes municipales		418 492-6523 poste 1
21 septembre	Comité consultatif et d'urbanisme		418 492-6523 poste 3

Quai des
Bulles

Savonnerie
artisanale



KAMOURASKA

ATELIER ET BOUTIQUE

66, AVENUE MOREL

418 492-9673

OUVERT À L'ANNÉE 7/7



QUAIDEBULLES.CA

Boulangerie Niemand



Horaire de juin jusqu'à la fin octobre

Ouvert du jeudi au dimanche

Heures d'ouverture : entre 9h et 17h

Compte tenu des mesures sanitaires, nous recommandons fortement de réserver 48h à l'avance pour mieux vous servir.

82, avenue Morel, Kamouraska 418 492-1236

FÉE G★URMANDE

CHOCOLATERIE – KAMOURASKA

65 C avenue Morel, Kamouraska

info@lafeegourmande.ca

418 492-3030



POISSONNERIE • BISTRO • FUMOIR ARTISANAL

57, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0

Téléphone : 418 492-7988 Fax : 418 492-9225

Livraison partout au Québec

www.poissonnerielauzier.com